COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 19 MAI 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 12/05/2016
Date d'affichage : 25/05/2016

L'AN DEUX MIL SEIZE le DIX NEUF MAI à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.
Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, , M. Gilles PUPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, , M. Gilles DURDILLY.
Absents excusés : Mme Delphine RAMPON, Mme Christine CHAVEROT donne pouvoir à Monsieur Gilles PUPIER.
Secrétaire de séance : M. Gilles PUPIER.

COMPTE RENDU DE REUNION DU 19 MAI 2016

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.
Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour Travaux de sécurités routières « demande subvention au titre du produit des amendes de police ». Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point à l'ordre du jour.

1) Approbation avenant N° 1 du contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'avenant au Contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017 de St-Forgeux qui a été porté à la connaissance et validé par la Commission Permanente du Département le 25 mars 2016.
Il précise que l'enveloppe globale de subvention retenue s'élève à 240 000 €, pour un montant total de travaux de 800 000 €

N°	riorité	OPERATION	COUT HT €	Montant Total de subvention	TAUX	2015	2016	2017
1	REQ	Aménagement aire de loisir et abords terrain du stade	100 000 €	40 000 €	40%	40 000 €		
2	REQ	Local associatif du TRAM	**OPERATION SUPRIMEE**					
3	REQ	Acquisition d'un tènement pour aménagement d'un bâtiment communal	200 000 €	80 000 €	40 %		80 000 €	
4	NP	Création d'une cantine (250m2) et aménagement des abords	400 000 €	80 000 €	20 %			80 000 €
5	**REQ**	**Mise aux normes de la salle polyvalente**	**100 000 €**	**40 000 €**	**40 %**	**40 000 €**		
		Total général	**800 000 €**	**240 000 €**		**80 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**

Afin que celui-ci puisse être finalisé, il convient d'approuver l'avenant N°1 du contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017.
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.
Il précise qu'au titre du Contrat Triennal 2015-2016-2017, cette opération bénéficie d'une subvention de 80 000 € au titre de l'année 2016 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêter d'engagement.
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) MOBILISATION SUBVENTION 2015 AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme de travaux de mise aux normes de la salle polyvalente inscrit au titre de l'opération N°5 du contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017.validé par la commission permanente du département en date du 25 mars 2016.
Il rappelle la consistance du projet dont le coût d'objectif HT s'est élevé à 100 000 €.
Le plan de financement est le suivant :

Département du rhône (40 % de 100 000 €)	40 000 €
Commune (Fonds propres) :	60 000 €
Soit au total	100 000 €

Il précise qu'au titre du Contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017, cette opération bénéficie d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2015 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêté d'engagement.
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3) MOBILISATION SUVBVENTION 2016 AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme de l'acquisition d'un tènement pour l'aménagement d'un bâtiment communal inscrit au titre de l'opération N°3 du contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017.validé par la commission permanente du département en date du 20 février 2015.
Il rappelle la consistance du projet dont le coût d'objectif HT s'est élevé à 200 000 €.
Le plan de financement est le suivant :

Département du Rhône (40 % de 200 000 €)	80 000 €
Commune (Fonds propres) :	120 000 €
Soit au total	200 000 €

Il précise qu'au titre du Contrat souple pluriannuel 2015-2016-2017, cette opération bénéficie d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2016 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêté d'engagement.
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Consultation des entreprises pour les travaux du vestiaire et de la salle polyvalente :

Monsieur Dominique DEVOS informe du dossier pour les travaux du vestiaire sont en cours, en ce qui concerne la mise aux normes et rafraîchissement de la salle Polyvalente un marché à procédure adapté (article 28) va être lancé, les gros travaux de la salle polyvalente débuteront mi-juillet. La salle polyvalente sera inutilisable du lundi 11 juillet au 18 septembre 2016.
Le Conseil prend note de ces informations.

5) Cession gratuite à l'OPAC du Rhône « le clos des jardins »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la vente des logements de la résidence Le Clos des Jardins, propriété de l'Opac du Rhône, le géomètre a relevé que les limites de propriété ne correspondent pas à la configuration actuelle des lieux.
D'une part, certains jardins privatifs des locataires empiètent sur la propriété communale.
D'autre part, la commune est propriétaire des espaces extérieurs autour de la résidence Le Clos des Jardins, à l'usage exclusif des bâtiments de l'Opac du Rhône (escalier de desserte, murs de soutènement, réseaux en tréfonds...).Il conviendrait que ces emprises soient propriété de l'Opac du Rhône pour permettre la création d'une copropriété sur l'ensemble du tènement et faciliter la gestion future de l'ensemble immobilier. La copropriété à constituer reprendrait l'entretien desdits espaces extérieurs, à ce jour à la charge de la commune.
Afin de rétablir des limites cohérentes, la commune de St Forgeux envisage de céder les emprises concernées à détacher des parcelles cadastrées AB 497 et AB 500 dépendant du domaine privé de la commune, correspondant à une surface d'environ 1250 m².
Dans ce contexte, cette cession au profit de l'Opac du Rhône s'effectuerait à titre gratuit.
L'Opac du Rhône supportera l'ensemble des frais de géomètre ainsi que les frais de mutation.
Par ailleurs, préalablement à la vente des logements, l'Opac du Rhône souhaite procéder à la réfection des murs de soutènement, aujourd'hui propriété de la commune et objet de la cession ci-dessus. L'Opac du Rhône souhaite intervenir rapidement sur le terrain afin de respecter les engagements de signature pris avec ses locataires-acquéreurs. L'Office a sollicité la commune aux fins de régularisation d'une convention de jouissance anticipée, portant sur les emprises à acquérir, lui permettant de commencer ses travaux sans attendre la signature de l'acte de vente.
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6) Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique (PATA)

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un regroupement de commande pour le PATA pour cela il faut signer une convention avec la Commune de RANCHAL.
La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.
En conséquence, il vous est demandé :
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour le PATA.
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le PATA, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) Création de quatre postes d'adjoints techniques 2ème classe pour besoin saisonnier pour la période estivale de 2016

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter quatre personnes pendant la période estivale 2016 pour effectuer des travaux saisonniers : Entretien de la voirie, des espaces verts, fleurissement et des salles municipales.
Il suggère de passer avec ces personnes un contrat à durée déterminée.
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6) Modification du tableau des effectifs

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifier portant droit et obligation des fonctionnaires ;
Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifier portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services
Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi N°84-53 susvisée,
Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, les agents titulaires du grade d'adjoint technique de 1ère classe doivent avoir atteint le 5ème échelon et compter au moins 6 ans de service effectifs dans le cadre d'emplois. Ces conditions sont remplies par un adjoint technique territoriale de 1ère classe, en conséquence il propose de :

- créer un emploi permanent d'adjoint technique territoriale principal de 2ème classe à temps non complet soit 29/35ème à compter du 1er Mai 2016.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil qu'un adjoint technique principal de 1ère classe a demandé à prendre sa retraite à partir du 1er octobre 2016. Il convient de pourvoir à son remplacement par un agent qui sera recruté sur un poste d'adjoint technique de 2ème classe. Ce poste est à pourvoir à partir du 1er septembre 2016, afin que le nouvel agent puisse travailler avec l'adjoint technique principal de 1ère classe.

-Créer un poste permanent d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2016.

- De déclarer la création du poste au Centre de Gestion du Rhône.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7) TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur Dominique DEVOS rapporteur expose au Conseil que comme chaque année, le département du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière.
Monsieur Dominique DEVOS propose au Conseil de présenter un dossier pour des travaux de signalisation verticale, radars pédagogique, pose de coussins berlinois qui auront pour but d'aménager une zone 30 pour améliorer la sécurité des piétons et la circulation des véhicules.
Le projet prévoit :

- d'une part pose de coussins berlinois
- d'autre part pose de panneaux de signalisation.
- Radars pédagogiques.

Les devis relatifs à ces travaux et fournitures demandées aux entreprises «SIGNATURE» pour les panneaux de signalisation et radars pédagogiques, pose de coussins Berlinois par la Société SOL MARK ont permis d'estimer le coût total de la dépense à : 15 744.07 € H.T soit TTC 18 892.89 €
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

8) Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1er avril 2016, la commune de St-Forgeux, compte tenu de sa population, doit désigner un juré parmi ses électeurs, appelé à composer la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2017.
Cette désignation s'effectue en public, par tirage au sort sur la liste électorale. Le nombre de noms à tirer au sort est TRIPLE de celui fixé par l'arrêté préfectoral.
TIRAGE AU SORT :

1er NOM :	N° 0506 Mademoiselle GIBERT Mélissa
2ème NOM :	N° 1010 Madame RIVOIRE Maryline épouse DUREL
3ème NOM :	N° 0678 Madame LAGRELE Solange épouse FAVRICHON

Le Conseil prend note de ces informations.

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

- Présentation des différents permis de construire et demandes préalables
- Petit rappel distribution des sacs poubelles le samedi 21 Mai de 10 h 00 à 12 h 00, au local voirie. L'information parue dans le journal n'est pas correcte c'est bien au local voirie et non à la Mairie.

-Demander des sacs à la COR pour le tri des verres, lors de la première distribution de ces sacs le stock a été vite épuisé.

Monsieur Daniel CHAUD :

- Réunion avec la COR pour la voirie communautaire, une sous-estimation a été faite lors du recensement de la voirie communautaire concernant le classement pour la commune de Saint-Forgeux « le giroud ». L'enveloppe dédiée aux travaux concernant la voirie communautaire pour la route de Grévilly d'une longueur de 300 m est de 18 674 € pas de date pour la réalisation de ces dits travaux.
- Nous avons été relancés par la société de coopérative laitière, nous informant de la dégradation du Chemin du Giroud, nous avons transmis ce courrier à la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, une réponse a été faite nous indiquant que pour reconstruire la voie il est indispensable qu'une bande de terrain soit cédée à la commune par le riverain sur toute la longueur pour rectifier le tracé et créer un réceptacle des eaux de surface. Si cette cession ne pouvait se faire, il faudrait limiter l'usage de cette voie à la seule desserte agricole, en interdisant la circulation de transit.
- Travaux de voirie communale, enrochement « impasse des 4 vents » (La favrotière) GAEC du MARTIN J'ai demandé au service de la Maison du Rhône d'effectuer le descriptif et le chiffrage concernant les travaux de reprofilage de la route « Impasse des 4 vents » allant à la ferme du GAEC du MARTIN, rendez-vous lundi 23 mai avec Monsieur Denis LONGIN sur place. Monsieur le Maire intervient et indique qu'il se rendra aussi sur place pour délimiter ensemble la surface à réaliser.
- 3 000 plants de fleurs ont été plantés, je remercie toutes les personnes bénévoles pour leur aide.
- -Animation pour la fête des villages fleuris le samedi 28 mai place de la Mairie à partir de 9H30, composition de bouquet et dictée fleurie.

Madame Christelle LAFFAY :

- La manifestation pour « la fête des mères » est organisée par l'association « FOR DANCE » en partenariat avec la commune le dimanche 29 mai à 10h30 à la salle Polyvalente.
- La Commune prend en charge le vin d'honneur du vendredi 3 juin 2016 pour les festivités de « l'anniversaire des 90 ans du Club de Football » au stade.
- Un barbecue est organisé le vendredi 24 juin 2016 à 18 h 00 au stade entre les élus et le personnel,
- Une animation de rue d'une durée de 30 à 40 minutes est organisée par « l'épicerie culturelle ». différentes dates de retenues : samedis 18/06, 23/07, 06/08, 20/08, 03/09 et le 01/10 à 17h30. Le samedi 4 juin 2016 «L'épicerie culturelle » fera une représentation à Saint Bonnet de Troncy à 11 h 00.

Monsieur Dominique DEVOS :

- Informe du déplacement du panneau lumineux le lundi 23 mai en fonction du temps.
- Fête de l'autoroute le dimanche 22 mai.
- Ce soir a lieu une réunion de l'association de la cantine, afin de choisir la personne à recruter pour le remplacement de Madame Chantal TRICAUD, lors des premiers entretiens deux candidates ont été retenus pour faire un essai d'une journée avec Mme Chantal TRICAUD. Prix du repas de la cantine pour les enfants qui mangent tous les jours 3,70 € pour les enfants qui mangent occasionnellement le coût du repas est de 4,20 €
- Réalisation d'un auvent au local boule côté camping-car à « l'espace du TRAM ».
- Des travaux de peintures vont être réalisés par l'association ATRE, au pool housse du tennis, des bancs, wc camping-car, barrières au cimetière, les différentes tables de piques et jardin d'enfants.

Monsieur le Maire :

- Lors de la réunion avec SEMCODA il a été demandé un bordereau de prix détaillé pour le projet concernant l'aménagement du Bourg, il doit nous être transmis le vendredi 27 mai.
- Un rendez-vous est pris avec EPORA pour l'acquisition du tènement FOUILLAT avec la réduction de la quotepart (fond d'une minoration sociale)
- Une réunion a eu lieu avec Pontcharra concernant leur projet de construction d'une cantine et salles, le bâtiment sera sur deux niveaux.
- Le 7 mars une réunion a eu lieu avec les Maires du Canton et les conseillers départementaux, concernant le regroupement des communes. Il appartient aux communes concernées de définir un périmètre. Monsieur le Maire demande l'avis à chaque personne sur le sujet. Un débat s'en suit autour du pour ou du contre. Il vaudrait mieux accepté, que de subir un tel regroupement.
- Vendredi 27 mai au gymnase remise de médaille jeunesse et sport à Monsieur Bernard BOLVY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25